



-055-

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPHREM-DE-BEAUCE**

**SÉANCE RÉGULIÈRE  
DU MARDI 1<sup>ER</sup> MAI 2018**

Séance régulière du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce, tenue à la salle du conseil le mardi 1<sup>er</sup> mai 2018 à 19 h 30, sous la présidence du maire Monsieur Normand Roy.

**SONT AUSSI PRÉSENTS LES CONSEILLERS (ÈRES) :**

M.M. : André Longchamps – Marc-André Mathieu  
Philippe Couture – Josée Busque – Carl Gilbert

**EST ABSENTE LA CONSEILLÈRE :**

Madame Marie-Josée Plante

**EST AUSSI PRÉSENTE :**

La directrice générale et secrétaire-trésorière Madame Isabelle Beaudoin.

**OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET PRIÈRE**

Après la prière et la vérification du quorum, la séance est officiellement ouverte sous la présidence du maire, Monsieur Normand Roy.

Le maire, Monsieur Normand Roy souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2018-05-113

**ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Philippe Couture  
SECONDÉ PAR Monsieur Carl Gilbert

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'accepter l'ordre du jour tel que rédigé en laissant ouvert le point varia.

- Bordereau de l'ordre du jour remis à tous les conseillers

2018-05-114

**ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU  
3 AVRIL 2018**

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance régulière du mardi 3 avril 2018 – 19 h 30 a été remise à chaque élu du conseil municipal.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marc-André Mathieu  
SECONDÉ PAR

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents que le procès-verbal de la séance régulière du mardi 3 avril 2018 – 19 h 30, soit adopté tel que rédigé et déposé.

2018-05-115

**ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU  
10 AVRIL 2018**

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance d'ajournement du mardi 10 avril 2018 – 19 h 00 a été remise à chaque élu du conseil municipal.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur André Longchamps  
SECONDÉ PAR Madame Josée Busque

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents que le procès-verbal de la séance d'ajournement du mardi 10 avril 2018 – 19 h 00, soit adopté tel que rédigé et déposé.



2018-05-116

**ACCEPTATION DES COMPTES :**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Carl Gilbert  
ET SECONDÉ PAR Monsieur Philippe Couture

**LOT NO. 1 :**

|  |                      |
|--|----------------------|
| Fournisseurs réguliers mois d'avril 2018 | 112 550,91 \$        |
| Salaire net à payer mois d'avril 2018    | 35 596,53 \$         |
| <b>TOTAL:</b>                            | <b>148 147,44 \$</b> |

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Carl Gilbert  
SECONDÉ PAR Madame Josée Busque

2018-05-117

**LOT NO. 2 :**

|  |                      |
|--|----------------------|
| <b>IMMOBILISATIONS</b><br>Immobilisations d'avril 2018 | 134 358,83 \$        |
| <b>TOTAL :</b>   | <b>134 358,83 \$</b> |

|   |                      |
|---|----------------------|
| <b><u>TOTAL DES DÉPENSES LOT 1 et LOT 2</u></b>           |                      |
| MOIS D'AVRIL 2018<br>COMPTE FOLIO 8350 – BANQUE 54-112-10 |                      |
| <b>TOTAL :</b>  | <b>282 506,27 \$</b> |

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver le bordereau de comptes du mois (Lot 1) d'avril 2018 présenté à la séance du mois de mai 2018. Ledit bordereau de comptes totalise un montant de cent quarante-huit mille cent quarante-sept dollars et quarante-quatre (**148 147,44 \$**).

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver le bordereau de comptes d'immobilisation (Lot 2) d'avril 2018 présenté à la séance du mois de mai 2018. Ledit bordereau de comptes totalise un montant de cent trente-quatre mille trois cent cinquante-huit dollars et quatre-vingt-trois (**134 358,83 \$**).

Lesdits bordereaux de comptes (Lots 1 et 2) sont joints à la présente résolution et en font partie intégrante comme ci au long récé. De même, la secrétaire-trésorière adjointe est autorisée à effectuer le paiement desdits comptes à qui de droit.

**CERTIFICAT DE CRÉDIT**

Je, soussignée, Isabelle Beaudoin, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce, certifie par les présentes que les prévisions budgétaires comprennent les sommes engagées dans ce procès-verbal, soit un montant de deux cent quatre-vingt-deux mille cinq cent six dollars et vingt-sept (**282 506,27 \$**).

**Comptes pour la période du mois d'AVRIL 2018.  
Résolutions 2018-05-116 et 2018-05-117**

  
\_\_\_\_\_  
Directrice générale et secrétaire-trésorière



2018-05-118

-057-

**ACCEPTATION PAR RÉOLUTION DES ÉTATS D'ARRÉRAGES ET AUTRES COMPTES À RECEVOIR AU 30 AVRIL 2018**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur André Longchamps  
SECONDÉ PAR Monsieur Marc-André Mathieu

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents que les états d'arrérages et autres comptes à recevoir au 30 avril 2018 soit adoptés tel que déposés.

**PÉRIODE DE QUESTIONS – 20h00**

Aucune question.

**CORRESPONDANCES**

Les membres du Conseil reconnaissent avoir reçu la liste de la correspondance pour le mois d'avril 2018.

**COMPTE RENDU DE LA MRC BEAUCE-SARTIGAN :**

Monsieur André Longchamps, maire remplaçant, mentionne que la table des maires s'est réunie le 18 avril et les sujets qui ont été abordés sont :

- Rencontre avec le Ministère des Transports (MTQ) pour une présentation des projets qui auront lieu dans la MRC Beauce-Sartigan.
- Une autre rencontre devrait avoir lieu cet automne avec le MTQ pour consulter les maires de la MRC concernant les projets à venir. De cette façon, le MTQ pourra ajouter dans sa planification quinquennale les projets à venir.
- Rencontre avec des représentants d'Hydro-Québec pour expliquer le projet entre le Québec et le Massachussets. D'autres consultations avec les municipalités en lien avec ce projet sont à venir.
- Présentation des états financiers de la MRC Beauce-Sartigan par la firme Blanchette et Vachon.

**COMPTE RENDU DES COMITÉS :**

Madame Josée Busque mentionne que la conférence de M. Moineau a attiré une vingtaine de personnes qui ont appris comment fabriquer des mangeoires d'oiseaux.

Le comité d'embellissement a offert aux entreprises de la Municipalité des pots de fleurs décoratifs afin d'améliorer la beauté visuelle du village. Il reste encore des pots de disponibles pour les entreprises intéressées à participer, et ce, à un coût raisonnable.

Le Rendez-vous des générations qui a eu lieu le 21 avril a permis d'amasser des fonds pour la mise en place d'un jardin communautaire. Le spectacle a attiré environ 350 personnes.

Le spectacle de danse a eu lieu le 28 avril et 250 personnes y ont assisté.

Le déjeuner qui a eu lieu à l'école Curé-Beaudet a permis d'amasser 5 000 \$ pour venir en aide à la famille d'Hugo Gosselin.

Le brunch qui a été organisé par les Chevaliers de Colomb a permis d'amasser 5 000 \$ pour venir en aide à la famille d'Alexandre Bureau. Monsieur Normand Roy remercie d'ailleurs Monsieur Jean-François Busque qui a su relever plusieurs défis lancés par des citoyens en lieu avec la même cause.

Monsieur Philippe Couture mentionne qu'il est maintenant le temps de vous inscrire au tournoi de golf St-Ephrem Open qui aura lieu le 9 juin 2018. Le tournoi sera suivi d'un 5 à 7 et d'un souper au centre multifonctionnel.



-058-

Les citoyens qui souhaitent participer peuvent s'inscrire auprès d'Émilie Turcotte, coordonnatrice des loisirs.

Monsieur Carl Gilbert mentionne que les inscriptions pour le terrain de jeux, le soccer et la balle auront lieu dans la semaine du 7 mai 2018.

2018-05-119

**RÉSOLUTION – LECTURE ET ADOPTION DU RAPPORT DES VÉRIFICATEURS EXTERNES SUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2017**

ATTENDU que les vérificateurs externes de la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton ont présenté un rapport sur l'année financière se terminant le 31 décembre 2017;

ATTENDU qu'à leur avis, les états financiers condensés présentent, à tous les égards importants, un résumé fidèle des états financiers complets;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Philippe Couture  
ET SECONDÉ PAR Monsieur André Longchamps  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents:

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce adopte le rapport des vérificateurs externes sur l'année financière de la municipalité se terminant le 31 décembre 2017.

2018-05-120

**RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-EPHREM-DE-BEAUCE ACCEPTE LES ÉTATS ET RAPPORTS FINANCIERS 2017 PRÉPARÉS PAR LA FIRME COMPTABLE RAYMOND CHABOT ET GRANT THORNTON ET SOUMIS AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES;**

ATTENDU que Madame Lyne Cloutier, de la firme Raymond Chabot Grant Thornton donne lecture du rapport et des états financiers de l'exercice fiscal se terminant le 31 décembre 2017;

ATTENDU que les revenus montrent un montant de trois millions cinq cent quatre-vingt-six mille deux cent trois dollars (3 586 203 \$) et les dépenses s'élèvent à trois millions huit cent trois mille six cent quarante dollars (3 803 640 \$), pour un déficit de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales de deux cent dix-sept mille quatre cent trente-sept dollars (217 437 \$). Après brèves explications et commentaires du vérificateur;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame Josée Busque  
ET SECONDÉ PAR Monsieur Carl Gilbert  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents:

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce accepte le rapport et les états financiers pour l'année fiscale 2017 tels que présentés et soumis.

2018-05-121

**RÉSOLUTION – MANDAT DE SIGNATURES POUR LA LETTRE D’AFFIRMATION ET DE MISSION**

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur André Longchamps  
ET SECONDÉ PAR Monsieur Marc-André Mathieu  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents:

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce autorise M. Normand Roy, maire, et Mme Isabelle Beaudoin, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce la lettre de déclaration et de mission aux vérificateurs comptables de la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

2018-05-122

**RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPHREM-DE-BEAUCE DÉPOSE UNE DEMANDE DE MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT POUR L'AGRANDISSEMENT D'UN LIEU D'ÉLEVAGE (ÉTABLE – PRODUCTION LAITIÈRE) EN ZONE INONDABLE À LA MRC BEAUCE-SARTIGAN - DOSSIER DE FERME LUNIC;**

CONSIDÉRANT que Ferme Lunic inc. dépose une demande de dérogation pour un projet d'agrandissement d'une étable située en partie en zone inondable;



CONSIDÉRANT que le bâtiment à agrandir est localisé sur le lot 5 040 674 situé au 503, Rang de la Montagne dans la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce et est situé en zone inondable 0-20 ans;

CONSIDÉRANT que pour permettre la réalisation du projet, une modification au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC Beauce-Sartigan doit être adoptée pour s'y conformer;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur André Longchamps  
ET SECONDÉ PAR Monsieur Marc-André Mathieu  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents:

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce dépose une demande de modification au schéma d'aménagement et de développement révisé à la MRC Beauce-Sartigan concernant le projet d'agrandissement d'un lieu d'élevage (étable – production laitière) en zone inondable 0-20 ans située sur le lot 5 040 674 situé au 503, Rang de la Montagne de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce et que les différents coûts reliés au dossier soient à la responsabilité du demandeur, soit Ferme Lunic inc.

2018-05-123

**RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPHREM-DE-BEAUCE MANDATE LA MRC BEAUCE-SARTIGAN POUR RÉVISER LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT AFIN DE MODIFIER LE RÈGLEMENT 2006-76 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS POUR LES TRAVAUX D'ABATTAGE D'ARBRES ET LE RÈGLEMENT 2006-73 SUR LES NORMES AUX TRAVAUX D'ABATTAGE D'ARBRES ET UNE DÉROGATION À CONSTRUIRE EN ZONE INONDABLE;**

CONSIDÉRANT que la MRC Beauce-Sartigan possède les connaissances et les ressources humaines pour aider la Municipalité à réviser le schéma d'aménagement et de développement;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit modifier le règlement 2006-76 ainsi que le règlement 2006-73 afin de se conformer;

CONSIDÉRANT que la MRC Beauce-Sartigan vient soutenir la directrice générale dans l'exécution de la modification de ses règlements

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur André Longchamps  
ET SECONDÉ PAR Monsieur Carl Gilbert  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents:

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce mandate la MRC Beauce-Sartigan pour la révision du schéma d'aménagement et de développement afin de modifier le règlement 2006-76 sur les permis et certificats pour les travaux d'abattage d'arbres et le règlement 2006-73 sur les normes aux travaux d'abattage d'arbres et une dérogation à construire en zone inondable.

2018-05-124

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2018-134 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 2006-76 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS AFIN D'IDENTIFIER LES DOCUMENTS REQUIS POUR UN CERTIFICAT D'AUTORISATION RELATIF À DES TRAVAUX D'ABATTAGE D'ARBRES;**

La conseillère Madame Josée Busque présente le projet de règlement no 2018-134 et en indique l'objet, sa portée et son coût;

ATTENDU que suite à la modification du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Beauce-Sartigan le règlement sur les permis et certificats doit être modifié afin d'identifier les documents requis pour l'émission d'un certificat d'autorisation pour des travaux d'abattage d'arbres;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné le 1<sup>er</sup> mai 2018 par Madame Josée Busque

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Carl Gilbert  
APPUYÉ PAR Monsieur Philippe Couture  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents:



QUE le projet de règlement no 2018-134 modifiant le règlement no 2006-76 sur les permis et certificats afin d'identifier les documents requis pour un certificat d'autorisation relatif à des travaux d'abattage d'arbres soit et est adopté par ce conseil ;

QUE la présente résolution ainsi que le projet de règlement no **2018-134** soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan;

QUE le texte du projet de règlement no **2018-134** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

2018-05-125

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET RÈGLEMENT 2018-135 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 2006-73 RELATIF AU ZONAGE AFIN DE MODIFIER LES NORMES RELATIVES AUX TRAVAUX D'ABATTAGE D'ARBRES ET D'AUTORISER UNE DÉROGATION À CONSTRUIRE EN ZONE INONDABLE;**

Le conseiller Monsieur Philippe Couture présente le projet de règlement no 2018-135 et en indique l'objet, sa portée et son coût;

ATTENDU que la MRC de Beauce-Sartigan a modifié son schéma d'aménagement et de développement révisé et que la municipalité doit intégrer ces nouvelles dispositions dans son règlement de zonage;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné par Monsieur Philippe Couture le 1<sup>er</sup> mai 2018;

ATTENDU qu'une période de consultation aura lieu du 2 mai 2018 au 5 juin 2018 inclusivement;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation sera tenue le 5 juin 2018 à compter de 19 h sur ledit projet;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marc-André Mathieu  
APPUYE PAR Monsieur André Longchamps  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT des conseillers présents :

QUE le projet de règlement no 2018-135 amendant le règlement no 2006-73 relatif au zonage afin de modifier les normes relatives aux travaux d'abattage d'arbres et d'autoriser une dérogation à l'interdiction de construire en zone inondable soit et est adopté par le conseil ;

QUE la présente résolution ainsi que le projet de règlement no 2018-135 amendant le règlement de zonage no 2006-73 soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan;

QUE le texte du projet de règlement no 2018-135 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

2018-05-126

**RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ ADOPTE LE RÈGLEMENT 2018-133 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 1 041 480 \$ \$ POUR DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC, D'ÉGOUT ET DE VOIRIE SUR LE BOULEVARD ST-JOSEPH;**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion accompagné du projet de règlement a été donné lors de la séance d'ajournement du 10 avril 2018, par le conseiller, Monsieur Marc-André Mathieu;

CONSIDÉRANT que Monsieur Marc-André Mathieu a fait la présentation du projet de règlement devant audience à la séance d'ajournement du 10 avril 2018;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement no 2018-133 – Règlement décrétant un emprunt et une dépense d'un million quatre cent quatre-vingt-un mille et quarante dollars (1 481 040 \$) pour des travaux de réfection du réseau d'aqueduc, d'égout et de voirie sur le Boulevard Saint-Joseph;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame Josée Busque  
ET SECONDÉ PAR Monsieur Philippe Couture



ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents qu'un règlement portant le numéro 2018-133 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement comme suit :

ARTICLE 1.

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2.

Le conseil est autorisé à effectuer des travaux de réfection du réseau d'aqueduc, d'égouts et de voirie selon les plans, devis et estimé des coûts préparés par Monsieur Gilles Binet de SNC-Lavalin au 69, rue Notre-Dame Ouest à Thetford Mines (Québec) G6G 1J4, portant le numéro de dossier 645487, en date du 15 mars 2018, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par Madame Isabelle Beaudoin, directrice générale et secrétaire-trésorière en date du 4 avril 2018, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A », « B » et « C ».

ARTICLE 3. Le conseil est autorisé à dépenser une somme un million quatre cent quatre-vingt-un mille quarante dollars (1 481 040 \$) pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme un million quatre cent quatre-vingt-un mille quarante dollars (1 481 040 \$) sur une période de 20 ans.

ARTICLE 5.

TAXATION SUR LA VALEUR FONCIÈRE

1. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles **de 25 % de l'emprunt**, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, **sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité**, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.
2. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles **de 75 % de l'emprunt**, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables **déjà desservis par le réseau d'aqueduc** de la municipalité, **ou qui le seront par les travaux décrétés par le présent règlement**, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Notamment l'aide financière que la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce pourrait recevoir dans le cadre du programme « Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 »;

Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.



2018-05-127

**RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ ACCEPTE LA SOUMISSION DE GIROUX ET LESSARD LTÉE POUR LE PROJET DE REMPLACEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS ET DE VOIRIE DU BOUL. SAINT-JOSEPH**

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé par appel d'offres public sur le site SEAO;

CONSIDÉRANT que la firme d'ingénierie SNC-Lavalin a fait l'analyse des soumissions reçues afin de déterminer le plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu les soumissions suivantes :

- Giroux et Lessard Ltée : 937 631,77 \$
- Les Constructions de l'Amiante : 1 054 432,28 \$
- Lafontaine et fils inc. : 1 068 043,60 \$
- R.J. Dutil et Frères : 1 073 145,89 \$
- TGC : 1 074 451,49 \$
- Excavation Bolduc inc. : 1 281 265,58 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Carl Gilbert  
ET SECONDÉ PAR Monsieur Marc-André Mathieu  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents:

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce accepte la soumission de Giroux et Lessard Ltée au montant de 937 631,77 \$ taxes incluses. Le contrat sera octroyé seulement si les conditions suivantes sont respectées :

- Conditionnel à l'acceptation du règlement d'emprunt par le Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT);
- Conditionnel à l'acceptation de l'aide financière dans le cadre du programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018;

2018-05-128

**RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ ACCEPTE L'OFFRE DE SERVICES D'ENGLOBE CORP. POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE POUR LE PROJET DE PAVAGE 2018 (RANG 7 NORD, RANG 8 NORD ET RANG DE LA MONTAGNE)**

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit retenir les services d'une firme spécialisée pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux utilisés lors des travaux de pavage, notamment pour les enrobés bitumineux;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une offre de services de la firme Englobe Corp. au coût de 3 864,43 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur André Longchamps  
ET SECONDÉ PAR Monsieur Carl Gilbert  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents:

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce accepte l'offre de services d'Englobe Corp. pour les services professionnels de laboratoire dans le cadre du projet de pavage 2018 (Rang 7 Nord, Rang 8 Nord et Rang de la Montagne) au coût de 3 864,43 \$ taxes incluses. Les dépenses reliées au projet seront déboursées par le fond général de la Municipalité.

2018-05-129

**RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPHREM-DE-BEAUCE APPUIE LA MRC BEAUCE-SARTIGAN DANS LEUR DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE LA TAXE DE VENTE DU QUÉBEC (TVQ) ET EXEMPTION DES TAXES ENTRE LES MRC;**

ATTENDU que l'adoption de la loi 122 vise l'augmentation de l'autonomie des municipalités et leurs pouvoirs ainsi qu'à reconnaître qu'elles sont des gouvernements de proximité;

ATTENDU que depuis le 1er janvier 2014, les municipalités ont droit à un remboursement partiel de la TVQ sur les fournitures de biens et de services;





-063-

ATTENDU que ce remboursement partiel prive les municipalités de revenus importants, qui pourraient être investis dans des projets locaux et régionaux d'envergure;

ATTENDU que le gouvernement du Canada rembourse la totalité de la TPS aux municipalités;

ATTENDU que les entreprises privées ont droit à un remboursement total de la TVQ sur les fournitures de biens et de services;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marc-André Mathieu  
ET SECONDÉ PAR Monsieur André Longchamps  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents:

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce appuie la MRC Beauce-Sartigan dans leur demande au gouvernement du Québec d'établir le taux de remboursement de la TVQ à 100 % sur les fournitures de biens et de services des municipalités locales, régionales et des régies intermunicipales;

QUE copie de cette résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, au ministre des Finances, à la FQM et à l'UMQ.

2018-05-130

**RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPHREM-DE-BEAUCE  
ACCEPTÉ LA SOUMISSION DE CENTRE DE PEINTURE PIERRE TANGUAY  
POUR L'ACHAT DE PEINTURE POUR L'ARÉNA**

CONSIDÉRANT que les vestiaires ainsi que le corridor au sous-sol ont besoin d'une nouvelle couche de peinture;

CONSIDÉRANT que les travaux de peinture seront effectués par nos employés de l'aréna;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une soumission de Centre de peinture Pierre Tanguay au coût de 1 688,52 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marc-André Mathieu  
ET SECONDÉ PAR Monsieur Philippe Couture  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents:

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce accepte la soumission du Centre de peinture Pierre Tanguay au coût de 1 688,52 \$ taxes incluses.

2018-05-131

**RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPHREM-DE-BEAUCE  
MANDATE LA MRC BEAUCE SARTIGAN À DONNER UN SOUTIEN  
TECHNIQUE À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE POUR LES SERVICES  
PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE CONCERNANT LE PROJET DE  
REPLACEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC, D'ÉGOUT ET DE VOIRIE DU  
BOULEVARD SAINT-JOSEPH;**

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit demander une offre de services à une firme spécialisée en laboratoire pour le projet du Boulevard St-Joseph;

CONSIDÉRANT que la Directrice générale a besoin d'un soutien technique afin d'évaluer le nombre de visites, les différents types d'échantillonnages, les rapports à produire, etc., et ce, selon ce qui doit être fait dans les plans et devis du projet;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur André Longchamps  
ET SECONDÉ PAR Monsieur Carl Gilbert  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents:

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce mandate la MRC Beauce-Sartigan à donner un soutien technique à la Directrice générale pour les services professionnels de laboratoire concernant le projet de remplacement du réseau d'aqueduc, d'égout et de voirie du Boulevard Saint-Joseph.



2018-05-132

**RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPHREM-DE-BEAUCE  
ACCEPTE L'OFFRE DE SERVICES D'ÉQIP SOLUTIONS GÉNIE POUR LA  
SURVEILLANCE DE CHANTIER DU PROJET DE REMPLACEMENT DU  
RÉSEAU D'AQUEDUC, D'ÉGOUT ET DE VOIRIE DU BOULEVARD ST-JOSEPH**

CONSIDÉRANT que la surveillance de chantier pour ce projet doit être exécutée par une autre firme en ingénierie que celle qui a préparé les documents d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que la MRC Beauce-Sartigan n'est pas disponible à exécuter la surveillance de chantier, car le service d'ingénierie n'a plus de ressources humaines disponibles pour la saison estivale;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une offre de services de la firme en ingénierie Éqip Solutions Génie au coût de 21 000 \$ avant les taxes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame Josée Busque  
ET SECONDÉ PAR Monsieur Philippe Couture  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents:

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce accepte l'offre de services d'Éqip Solutions Génie pour la surveillance de chantier pour le projet de réfection du réseau d'aqueduc, d'égout et de voirie du Boulevard St-Joseph au coût de 21 000,00 \$ avant les taxes. Les dépenses reliées au projet seront déboursées par le règlement d'emprunt prévu à cet effet.

2018-05-133

**RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPHREM-DE-BEAUCE  
ACCEPTE LA SOUMISSION D'ENGLOBE CORP. POUR LES SERVICES  
PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE POUR LE PROJET DE RÉFECTION  
D'UNE PARTIE DE LA ROUTE DU 10<sup>E</sup> RANG**

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit retenir les services d'une firme spécialisée pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux utilisés lors des travaux;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une offre de services de la firme Englobe Corp. au coût de 7 168,15 \$ avant les taxes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Carl Gilbert  
ET SECONDÉ PAR Monsieur Philippe Couture  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents:

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce accepte l'offre de services d'Englobe Corp. pour les services professionnels de laboratoire dans le cadre du projet de réfection d'une partie de la route du 10<sup>e</sup> Rang au coût de 7 168,15 \$ avant les taxes. Les dépenses reliées au projet seront déboursées par le règlement d'emprunt prévu à cet effet.

2018-05-134

**RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPHREM-DE-BEAUCE  
ADRESSE À HYDRO-QUÉBEC UNE DEMANDE POUR L'INSTALLATION DE  
LUMIÈRES DE RUES**

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire installer 3 lumières de rue;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marc-André Mathieu  
ET SECONDÉ PAR Madame Josée Busque  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents:

QUE le conseil municipal de Saint-Éphrem-de-Beauce adresse à Hydro-Québec une demande pour l'installation de lumières de rues à deux endroits différents (rue Bélanger, à l'intersection du Rang St-Jean-Baptiste et du Boulevard Mathieu) et le branchement électrique d'une lumière de rue sur l'avenue Ste-Marie (lumière déjà installée) dans la municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce.



2018-05-135

**RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPHREM-DE-BEAUCE  
ACCEPTE LA SOUMISSION DE VEILLEUX ET FILS INC. POUR L'ACHAT  
D'ÉQUIPEMENT POUR L'ARÉNA (MACHINE À ROULER LE BOYAU  
D'ARROSAGE POUR LA GLACE)**

CONSIDÉRANT que la machine à rouler le boyau d'arrosage pour la glace de l'aréna fonctionne avec des batteries rechargeables;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une soumission de Veilleux et fils inc. au coût de 870,22 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Philippe Couture  
ET SECONDÉ PAR Monsieur André Longchamps  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents:

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce accepte la soumission de Veilleux et fils inc. pour l'achat de batteries rechargeables pour la machine à rouler le boyau d'arrosage au coût de 870,22 \$ taxes incluses.

2018-05-136

**RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPHREM-DE-BEAUCE  
ACCEPTE LA SOUMISSION DE ARÉO-FEU LTÉE POUR L'ACHAT D'UN  
VENTILATEUR ÉLECTRIQUE POUR LE SERVICE INCENDIE**

CONSIDÉRANT que le service incendie de la Municipalité n'a pas de ventilateur électrique dans leur équipement;

CONSIDÉRANT que lors d'un incendie, le ventilateur servira à évacuer la fumée plus rapidement en dehors du bâtiment;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une soumission d'Aréo-Feu Ltée au coût de 3 528,45 \$ avant les taxes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur André Longchamps  
ET SECONDÉ PAR Monsieur Philippe Couture  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents:

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce accepte la soumission d'Aréo-Feu Ltée pour l'achat d'un ventilateur électrique au coût de 3 528,45 \$ avant les taxes pour le service incendie. La dépense sera déboursée par le fond général de la Municipalité.

2018-05-137

**RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPHREM-DE-BEAUCE  
MANDATE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À LANCER L'APPEL D'OFFRES POUR  
L'ACHAT D'UNE UNITÉ D'URGENCE POUR LE SERVICE INCENDIE**

CONSIDÉRANT que la Municipalité procédera à l'achat d'une unité d'urgence pour le service incendie;

CONSIDÉRANT que la Directrice générale devra lancer un appel d'offres public sur le site SEAO;

CONSIDÉRANT que les documents d'appels d'offres sont en production et que l'appel d'offres sera lancé prochainement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Philippe Couture  
ET SECONDÉ PAR Monsieur Carl Gilbert  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents:

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce mandate la Directrice générale à lancer l'appel d'offres pour l'achat d'une unité d'urgence pour le service incendie.

2018-05-138

**RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPHREM-DE-BEAUCE  
ACCEPTE LE DÉPÔT DU BUDGET DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION  
DE ST-ÉPHREM ET LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE 10 %;**



-066-

CONSIDÉRANT que la Municipalité participe à une contribution financière de 10 % du déficit du budget de l'Office municipal d'habitation de St-Éphrem;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de St-Éphrem a adopté par résolution le 26 février 2018 le budget pour l'année financière 2018 tel que présenté et rédigé par la S.H.Q.

CONSIDÉRANT que la contribution financière de la Municipalité s'élèvera à 2 055 \$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame Josée Busque  
ET SECONDÉ PAR Monsieur Carl Gilbert  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents:

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce accepte le dépôt du budget de l'Office municipal d'habitation de St-Éphrem et accepte de participer à une contribution financière de 10 %, soit de 2 055 \$.

2018-05-139

**RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPHREM-DE-BEAUCE  
ACCEPTE LE DÉPÔT DE LA PÉTITION POUR UNE DEMANDE D'ASPHALTAGE  
DE LA RUE FRÉDÉRIC, LA RUE DES CÈDRES ET LA RUE FRANCIS**

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une pétition provenant de citoyens pour une demande d'asphaltage de la rue Frédéric, de la rue des Cèdres et de la rue Francis;

CONSIDÉRANT que pour l'année 2018 les projets sont déjà en cours et qu'aucun projet supplémentaire ne sera ajouté pour cette année;

CONSIDÉRANT que leur demande sera analysée lors de l'élaboration du budget pour l'année financière 2019;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Philippe Couture  
ET SECONDÉ PAR Monsieur Marc-André Mathieu  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents:

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce accepte le dépôt de la pétition pour une demande d'asphaltage de la rue Frédéric, de la rue des Cèdres et de la rue Francis.

2018-05-140

**RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITE DE SAINT-EPHREM-DE-BEAUCE  
MANDATE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À LANCER L'APPEL D'OFFRES POUR  
L'ACHAT ET LA LIVRAISON DE FOURNITURE (TRAVAUX D'AQUEDUC ET  
ÉGOUT)**

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit procéder à l'achat de fourniture pour effectuer des travaux d'aqueduc et d'égout durant la saison estivale;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres sur invitation sera préparé par la Directrice générale et le Directeur des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur André Longchamps  
ET SECONDÉ PAR Monsieur Marc-André Mathieu  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents:

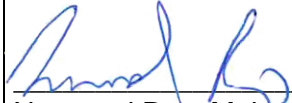
QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce mandate la Directrice générale à lancer un appel d'offres pour l'achat et la livraison de fourniture pour des travaux d'aqueduc et d'égout.

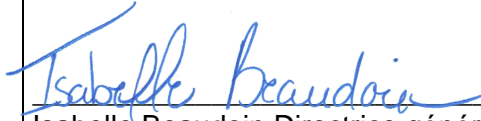
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Josée Busque et résolu unanimement que la séance soit ajournée au 15 mai 2018 à 19 h 15. Il est 20 h 30.



-067-

  
Normand Roy, Maire

  
Isabelle Beaudoin Directrice générale / secrétaire-trésorière